

125,00 EUR

Droits : 125.00 EUR

440

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information des citoyens et aux libertés d'accès à l'information, des garanties pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.

Ladite Société NEXITY REGIONS II, elle-même représentée par Monsieur Emmanuel DELOGE, lequel agit en sa qualité de gérant de cette dernière.

Monsieur Emmanuel DELOGE lui-même représenté par :

Madame Marina GOURNAY agissant en sa qualité de Directrice de Programmes, domiciliée à PARIS LA DEFENSE, 1 Terrasse Bellini – TSA 48200, et en vertu d'un pouvoir sous seing privé en date à PARIS LA DEFENSE du 04 octobre 2006 dont l'original est demeuré ci-joint et annexé à l'acte de dépôt de pièces reçu le 06 octobre 2006 par Maître Céline JARROSSAY.

LEQUEL es-qualités a, préalablement au présent **DEPOT DE PIECES-RECTIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION-REGLEMENT DE COPROPRIETE** exposé ce qui suit :

DESIGNATION

L'immeuble dont s'agit, à construire :

Sur la commune de MANTES LA VILLE (Yvelines) 21 à 27 Rue de Dammartin - 12/14 Rue Pasteur.

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé RESIDENCE SAINT MARTIN.

Cadastré sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
AC	256	25 Rue de Dammartin		38	04

Le terrain tient :

- au nord-est aux parcelles cadastrées section AC numéros 257 et 450 respectivement sises 10 rue Pasteur et 19 rue de Dammartin
- à l'est à la rue Pasteur
- au sud-ouest aux parcelles cadastrées section AC numéros 254 et 255, respectivement sises 16, rue Pasteur et 29, rue de Dammartin
- à l'ouest à la rue de Dammartin.

L'immeuble objet des présentes consiste en :

- un bâtiment A situé sur la rue de Dammartin élevé sur un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de quatre étages
- un bâtiment B situé sur la rue Pasteur élevé sur un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de quatre étages
- de deux bâtiments « maisons » dénommés C et D situés au milieu de la parcelle, élevés sur un rez-de-chaussée et un étage
- de deux bâtiments, constitués pour chacun d'eux d'un box simple, dénommés E et F

- de deux bâtiments, constitués pour chacun d'eux de deux boxes, dénommés G et H

- jardins communs, de jardins et jardins sur dalle, de trente-six emplacements de stationnements privés, de huit emplacements de stationnements communs, d'un local EDF sur la rue de Dammartin, d'un local poubelles situé sous le porche du bâtiment-B, et de deux rampes d'accès aux sous-sols des bâtiments A et B.

Le bâtiment A comprend :

au sous-sol :

44 emplacements de parking dont quinze emplacements commandés

1 local technique

1 local poubelles

1 ascenseur

1 escalier d'accès au rez-de-chaussée

1 rampe d'accès pour véhicules

Circulations piétons et véhicules

au rez-de-chaussée :

1 appartement de deux pièces principales

3 appartements de trois pièces principales

2 appartements de quatre pièces principales

1 escalier d'accès au sous-sol

1 escalier d'accès aux étages

1 ascenseur

1 hall d'entrée

1 passage couvert

1 rampe d'accès au sous-sol

Circulations

au premier et au deuxième étage : (et pour chacun d'eux)

3 appartements de deux pièces principales

3 appartements de trois pièces principales

2 appartements de quatre pièces principales

1 appartement de cinq pièces principales

1 escalier

1 ascenseur

Palier et couloir de distribution

au troisième étage :

2 appartements de deux pièces principales

4 appartements de trois pièces principales

3 appartements de quatre pièces principales

1 escalier

1 ascenseur

Palier et couloir de distribution

au quatrième étage :

1 appartement de deux pièces principales

6 appartements de trois pièces principales

1 escalier

1 ascenseur

Palier et couloir de distribution

Le bâtiment B comprend :

au sous-sol :

44 emplacements de parking dont quinze emplacements commandés

1 local technique

1 local poubelles

1 ascenseur

1 escalier d'accès au rez-de-chaussée

1 rampe d'accès pour véhicules

Circulations piétons et véhicules

au rez-de-chaussée :

1 appartement de deux pièces principales

3 appartements de trois pièces principales

2 appartements de quatre pièces principales

1 escalier d'accès au sous-sol

1 escalier d'accès aux étages

1 ascenseur

1 hall d'entrée

1 passage couvert

1 rampe d'accès au sous-sol

Circulations

au premier et au deuxième étage : (et pour chacun d'eux)

3 appartements de deux pièces principales

3 appartements de trois pièces principales

2 appartements de quatre pièces principales

1 appartement de cinq pièces principales

1 escalier

1 ascenseur

Palier et couloir de distribution

au troisième étage :

2 appartements de deux pièces principales

4 appartements de trois pièces principales

3 appartements de quatre pièces principales

1 escalier

1 ascenseur

Palier et couloir de distribution

au quatrième étage :

1 appartement de deux pièces principales

6 appartements de trois pièces principales

1 escalier

1 ascenseur

Palier et couloir de distribution

Les deux bâtiments « maisons » C et D comprennent : (et pour chacun d'eux)

au rez-de-chaussée :

Le niveau bas de trois duplex de trois pièces principales

au premier étage :

Le niveau haut de trois duplex de trois pièces principales

REFERENCES DE PUBLICATION**EFFET RELATIF**

Acquisition suivant acte reçu par Maître Jean-François DECLETY le 31 août 2006, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de MANTES LA JOLIE (Yvelines) le 27 septembre 2006 volume 2006 P numéro 4650.

ETAT DESCRIPTIF - REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'immeuble sus-désigné a fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître Céline JARROSSAY, notaire à MANTES LA JOLIE (Yvelines), le 06 octobre 2006, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de MANTES LA JOLIE (Yvelines) le 12 octobre 2006 volume 2006 P numéro 4901.

ORIGINE DE PROPRIETE

-1. Le terrain d'assiette, appartient à la SCI MANTES LA VILLE DAMMARTIN pour l'avoir acquis de :

Madame Monique Jeanne Simonne LEFEVRE, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Jacques Maurice Antoine Albert HUET demeurant à SAINT MARTIN DU VIVIER (Seine-Maritime) 27 clos Jersey

Née à MANTES LA JOLIE (Yvelines) le 20 Décembre 1944

Mariée sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie d'EVREUX (27000) le 26 Octobre 1967.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-François DECLETY, notaire à MANTES LA JOLIE, le 31 août 2006.

Cette acquisition a eu lieu, moyennant un prix payé comptant quittancé audit acte ; auquel acte ont été faites diverses déclarations d'usage.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de MANTES LA JOLIE (Yvelines) le 27 septembre 2006 volume 2006 P numéro 4650.

- 2. Les constructions, pour les faire édifier, dans les limites du terrain susvisé :

Conformément au permis de construire accordé à la société dénommée «SCI MANTES LA VILLE DAMMARTIN» par Madame le Maire de MANTES LA VILLE, le 28 mars 2006 sous le n° PC 78 362 0601002, un arrêté de permis de construire autorisant la construction de huit bâtiments contenant 86 logements pour 5 700 m² S.H.O.N. complété par un arrêté portant le même numéro en date du 23 mai 2006.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

L'immeuble ci-dessus désigné est divisé en 182 lots

La désignation de ces lots est établie ci-après.

Elle comprend pour chacun d'eux, l'indication des parties privatives réservées à la jouissance exclusive de son propriétaire et une quote-part indivise des parties communes exprimée en tantièmes.

Observation faite que les numéros des locaux contenus dans cette désignation, après l'identification du numéro du lot, se réfèrent exclusivement aux indications portées sur les plans ci-annexés, à l'exclusion de toutes autres et notamment de tout numérotage pouvant être apposé sur les portes de ces locaux.

Les lots sont ainsi composés :

Lot numéro 1

Un appartement de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 101,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 1
et les cent treize / dix millièmes
des parties communes générales, ci 113
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin sur dalle

Lot numéro 2

Un appartement de quatre pièces principales
avec terrasses, portant le numéro 102,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 2
et les cent trente / dix millièmes
des parties communes générales, ci 130
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin et d'un jardin sur dalle

Lot numéro 3

Un appartement de deux pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 103,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 3
et les quatre-vingt-un / dix millièmes
des parties communes générales, ci 81
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin

Lot numéro 4

Un appartement de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 104,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 4
et les cent trois / dix millièmes
des parties communes générales, ci 103
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin

Lot numéro 5

Un appartement de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 105,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 5
et les cent cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 105
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin sur dalle

Lot numéro 6

Un appartement de quatre pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 106,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 6
et les cent quarante-sept / dix millièmes
des parties communes générales, ci 147
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin sur dalle

Lot numéro 7

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 111, situé au premier étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 7
et les quatre-vingt-cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 85

Lot numéro 8

Un appartement de cinq pièces principales avec loggia,
portant le numéro 112, situé au premier étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 8
et les cent cinquante-deux / dix millièmes
des parties communes générales, ci 152

Lot numéro 9

Un appartement de deux pièces principales avec loggia,
portant le numéro 113, situé au premier étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 9
et les soixante-dix-neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 79

Lot numéro 10

Un appartement de trois pièces principales avec loggia,
portant le numéro 114, situé au premier étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 10
et les cent deux / dix millièmes
des parties communes générales, ci 102

Lot numéro 11

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 115, situé au premier étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 11
et les quatre-vingt-cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 85

Lot numéro 12

Un appartement de quatre pièces principales avec loggia,
portant le numéro 116, situé au premier étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 12
et les cent vingt-trois / dix millièmes
des parties communes générales, ci 123

Lot numéro 13

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 117, situé au premier étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 13
et les quatre-vingt-onze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 91

Lot numéro 14

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 118, situé au premier étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 14
et les soixante-seize / dix millièmes
des parties communes générales, ci 76

Lot numéro 15

Un appartement de quatre pièces principales avec balcon,
portant le numéro 119, situé au premier étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 15
et les cent quarante et un / dix millièmes
des parties communes générales, ci 141

Lot numéro 16

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 121, situé au deuxième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 16
et les quatre-vingt-sept / dix millièmes
des parties communes générales, ci 87

Lot numéro 17

Un appartement de cinq pièces principales avec loggia,
portant le numéro 122, situé au deuxième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 17
et les cent cinquante-cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 155

Lot numéro 18

Un appartement de deux pièces principales avec loggia,
portant le numéro 123, situé au deuxième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 18
et les quatre-vingts / dix millièmes
des parties communes générales, ci 80

Lot numéro 19

Un appartement de trois pièces principales avec loggia,
portant le numéro 124, situé au deuxième étage du bâtiment A

tel qu'il figure au plan sous le numéro 19
et les cent quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 104

Lot numéro 20

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 125, situé au deuxième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 20
et les quatre-vingt-sept / dix millièmes
des parties communes générales, ci 87

Lot numéro 21

Un appartement de quatre pièces principales avec loggia,
portant le numéro 126, situé au deuxième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 21
et les cent vingt-cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 125

Lot numéro 22

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 127, situé au deuxième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 22
et les quatre-vingt-treize / dix millièmes
des parties communes générales, ci 93

Lot numéro 23

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 128, situé au deuxième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 23
et les soixante-dix-huit / dix millièmes
des parties communes générales, ci 78

Lot numéro 24

Un appartement de quatre pièces principales avec balcon,
portant le numéro 129, situé au deuxième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 24
et les cent quarante-quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 144

Lot numéro 25

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 131,
situé au troisième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 25
et les cent dix-neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 119

Lot numéro 26

Un appartement de quatre pièces principales avec loggia,
portant le numéro 132,
situé au troisième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 26
et les cent vingt-huit / dix millièmes

des parties communes générales, ci 128

Lot numéro 27

Un appartement de deux pièces principales avec loggia,
portant le numéro 133,
situé au troisième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 27
et les quatre-vingt-deux / dix millièmes
des parties communes générales, ci 82

Lot numéro 28

Un appartement de trois pièces principales avec loggia,
portant le numéro 134,
situé au troisième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 28
et les cent six / dix millièmes
des parties communes générales, ci 106

Lot numéro 29

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 135,
situé au troisième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 29
et les quatre-vingt-neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 89

Lot numéro 30

Un appartement de quatre pièces principales avec loggia,
portant le numéro 136,
situé au troisième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 30
et les cent vingt-sept / dix millièmes
des parties communes générales, ci 127

Lot numéro 31

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 137,
situé au troisième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 31
et les quatre-vingt-quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 95

Lot numéro 32

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 138,
situé au troisième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 32
et les soixante-dix-neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 79

Lot numéro 33

Un appartement de quatre pièces principales avec balcon,
portant le numéro 139,

situé au troisième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 33
et les cent quarante-sept / dix millièmes
des parties communes générales, ci 147

Lot numéro 34

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 141,
situé au quatrième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 34
et les cent vingt / dix millièmes
des parties communes générales, ci 120

Lot numéro 35

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 142,
situé au quatrième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 35
et les quatre-vingt-douze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 92

Lot numéro 36

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 143,
situé au quatrième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 36
et les cent / dix millièmes
des parties communes générales, ci 100

Lot numéro 37

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 144,
situé au quatrième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 37
et les quatre-vingt-cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 85

Lot numéro 38

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 145,
situé au quatrième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 38
et les quatre-vingt-sept / dix millièmes
des parties communes générales, ci 87

Lot numéro 39

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 146,
situé au quatrième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 39
et les quatre-vingts / dix millièmes
des parties communes générales, ci 80

Lot numéro 40

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 147,
situé au quatrième étage du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 40
et les cent six / dix millièmes
des parties communes générales, ci 106

Lot numéro 41

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 401, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 41
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 42

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 402, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 42
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 43

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 403, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 43
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 44

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 404, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 44
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 45

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 405, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 45
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 46

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 406, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 46
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 47

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 407 et 408,

situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 47
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 48

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 409 et 410,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 48
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 49

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 411 et 412,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 49
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 50

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 413 et 414,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 50
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 51

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 415 et 416,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 51
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 52

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 417 et 418,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 52
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 53

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 419 et 420,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 53
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 54

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 421 et 422,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 54
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 55

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 423 et 424,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 55
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 56

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 425 et 426,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 56
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 57

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 427 et 428,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 57
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 58

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 429 et 430,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 58
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 59

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 431, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 59
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 60

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 432, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 60 9
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci

Lot numéro 61

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 433, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 61
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 62

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 434, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 62
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 63

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 435 et 436,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 63
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 64

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 437 et 438,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 64
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 65

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 439, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 65
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 66

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 440, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 66
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 67

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 441, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 67
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 68

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 442, situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 68
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 69

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 443 et 444,
situé au sous-sol du bâtiment A
tel qu'il figure au plan sous le numéro 69
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 101

Un appartement de quatre pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 201,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 101
et les cent vingt-deux / dix millièmes
des parties communes générales, ci 122
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin sur dalle

Lot numéro 102

Un appartement de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 202,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 102
et les cent cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 105
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin sur dalle

Lot numéro 103

Un appartement de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 203,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 103
et les cent quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 104
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin

Lot numéro 104

Un appartement de deux pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 204,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 104
et les quatre-vingts / dix millièmes
des parties communes générales, ci 80
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin

Lot numéro 105

Un appartement de quatre pièces principales

avec terrasse, portant le numéro 205,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 105
et les cent vingt-six / dix millièmes
des parties communes générales, ci 126
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin et d'un jardin sur dalle

Lot numéro 106

Un appartement de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 206,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 106
et les cent treize / dix millièmes
des parties communes générales, ci 113
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin sur dalle

Lot numéro 107

Un appartement de quatre pièces principales avec balcon,
portant le numéro 211, situé au premier étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 107
et les cent dix-huit / dix millièmes
des parties communes générales, ci 118

Lot numéro 108

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 212, situé au premier étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 108
et les soixante-quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 75

Lot numéro 109

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 213, situé au premier étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 109
et les quatre-vingt-dix / dix millièmes
des parties communes générales, ci 90

Lot numéro 110

Un appartement de quatre pièces principales avec loggia,
portant le numéro 214, situé au premier étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 110
et les cent vingt / dix millièmes
des parties communes générales, ci 120

Lot numéro 111

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 215, situé au premier étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 111
et les quatre-vingt-douze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 92

Lot numéro 112

Un appartement de trois pièces principales avec loggia,

portant le numéro 216, situé au premier étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 112
et les cent trois / dix millièmes
des parties communes générales, ci 103

Lot numéro 113

Un appartement de deux pièces principales avec loggia,
portant le numéro 217, situé au premier étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 113
et les soixante-dix-neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 79

Lot numéro 114

Un appartement de cinq pièces principales avec loggia,
portant le numéro 218, situé au premier étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 114
et les cent cinquante-deux / dix millièmes
des parties communes générales, ci 152

Lot numéro 115

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 219, situé au premier étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 115
et les quatre-vingt-quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 84

Lot numéro 116

Un appartement de quatre pièces principales avec balcon,
portant le numéro 221, situé au deuxième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 116
et les cent vingt / dix millièmes
des parties communes générales, ci 120

Lot numéro 117

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 222, situé au deuxième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 117
et les soixante-dix-sept / dix millièmes
des parties communes générales, ci 77

Lot numéro 118

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 223, situé au deuxième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 118
et les quatre-vingt-douze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 92

Lot numéro 119

Un appartement de quatre pièces principales avec loggia,
portant le numéro 224, situé au deuxième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 119
et les cent vingt-quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 124

Lot numéro 120

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 225, situé au deuxième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 120
et les quatre-vingt-quatorze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 94

Lot numéro 121

Un appartement de trois pièces principales avec loggia,
portant le numéro 226, situé au deuxième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 121
et les cent cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 105

Lot numéro 122

Un appartement de deux pièces principales avec loggia,
portant le numéro 227, situé au deuxième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 122
et les quatre-vingt-un / dix millièmes
des parties communes générales, ci 81

Lot numéro 123

Un appartement de cinq pièces principales avec loggia,
portant le numéro 228, situé au deuxième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 123
et les cent cinquante-cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 155

Lot numéro 124

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 229, situé au deuxième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 124
et les quatre-vingt-six / dix millièmes
des parties communes générales, ci 86

Lot numéro 125

Un appartement de quatre pièces principales avec balcon,
portant le numéro 231,
situé au troisième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 125
et les cent vingt-trois / dix millièmes
des parties communes générales, ci 123

Lot numéro 126

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 232,
situé au troisième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 126
et les soixante-dix-neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 79

Lot numéro 127

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 233,
situé au troisième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 127
et les quatre-vingt-quatorze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 94

Lot numéro 128

Un appartement de quatre pièces principales avec loggia,
portant le numéro 234,
situé au troisième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 128
et les cent vingt-six / dix millièmes
des parties communes générales, ci 126

Lot numéro 129

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 235,
situé au troisième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 129
et les quatre-vingt-seize / dix millièmes
des parties communes générales, ci 96

Lot numéro 130

Un appartement de trois pièces principales avec loggia,
portant le numéro 236,
situé au troisième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 130
et les cent sept / dix millièmes
des parties communes générales, ci 107

Lot numéro 131

Un appartement de deux pièces principales avec loggia,
portant le numéro 237,
situé au troisième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 131
et les quatre-vingt-deux / dix millièmes
des parties communes générales, ci 82

Lot numéro 132

Un appartement de quatre pièces principales avec loggia,
portant le numéro 238,
situé au troisième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 132
et les cent vingt-huit / dix millièmes
des parties communes générales, ci 128

Lot numéro 133

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 239,
situé au troisième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 133

et les cent dix-huit / dix millièmes
des parties communes générales, ci 118

Lot numéro 134

Un appartement de quatre pièces principales avec balcon,
portant le numéro 241,
situé au quatrième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 134
et les cent quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 104

Lot numéro 135

Un appartement de deux pièces principales avec balcon,
portant le numéro 242,
situé au quatrième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 135
et les soixante-dix-neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 79

Lot numéro 136

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 243,
situé au quatrième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 136
et les quatre-vingt-six / dix millièmes
des parties communes générales, ci 86

Lot numéro 137

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,
portant le numéro 244,
situé au quatrième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 137
et les quatre-vingt-sept / dix millièmes
des parties communes générales, ci 87

Lot numéro 138

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 245,
situé au quatrième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 138
et les cent un / dix millièmes
des parties communes générales, ci 101

Lot numéro 139

Un appartement de trois pièces principales
portant le numéro 246,
situé au quatrième étage du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 139
et les quatre-vingt-treize / dix millièmes
des parties communes générales, ci 93

Lot numéro 140

Un appartement de trois pièces principales avec balcon,

portant le numéro 247,
 situé au quatrième étage du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 140
 et les cent dix-neuf / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 119

Lot numéro 141

Un emplacement pour véhicule automobile
 portant le numéro 501, situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 141
 et les neuf / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 142

Un emplacement pour véhicule automobile
 portant le numéro 502, situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 142
 et les neuf / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 143

Un emplacement pour véhicule automobile
 portant le numéro 503, situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 143
 et les neuf / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 144

Un emplacement pour véhicule automobile
 portant le numéro 504, situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 144
 et les neuf / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 145

Un emplacement pour véhicule automobile
 portant le numéro 505, situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 145
 et les neuf / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 146

Un emplacement pour véhicule automobile
 portant le numéro 506, situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 146
 et les neuf / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 147

Un emplacement double pour véhicules automobiles
 portant les numéros 507 et 508,
 situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 147

et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 148

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 509 et 510,
situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 148
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 149

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 511 et 512,
situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 149
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 150

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 513 et 514,
situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 150
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 151

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 515 et 516,
situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 151
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 152

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 517 et 518,
situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 152
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 153

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 519 et 520,
situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 153
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 154

Un emplacement double pour véhicules automobiles

portant les numéros 521 et 522,
 situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 154
 et les quinze / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 155

Un emplacement double pour véhicules automobiles
 portant les numéros 523 et 524,
 situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 155
 et les quinze / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 156

Un emplacement double pour véhicules automobiles
 portant les numéros 525 et 526,
 situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 156
 et les quinze / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 157

Un emplacement double pour véhicules automobiles
 portant les numéros 527 et 528,
 situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 157
 et les quinze / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 158

Un emplacement double pour véhicules automobiles
 portant les numéros 529 et 530,
 situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 158
 et les quinze / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 159

Un emplacement pour véhicule automobile
 portant le numéro 531, situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 159
 et les neuf / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 160

Un emplacement pour véhicule automobile
 portant le numéro 532, situé au sous-sol du bâtiment B
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 160
 et les neuf / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 161

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 533, situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 161
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 162

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 534, situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 162
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 163

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 535 et 536,
situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 163
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 164

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 537 et 538,
situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 164
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 165

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 539, situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 165
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 166

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 540, situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 166
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 167

Un emplacement pour véhicule automobile
portant le numéro 541, situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 167
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 168

Un emplacement pour véhicule automobile

portant le numéro 542, situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 168
et les neuf / dix millièmes
des parties communes générales, ci 9

Lot numéro 169

Un emplacement double pour véhicules automobiles
portant les numéros 534 et 544,
situé au sous-sol du bâtiment B
tel qu'il figure au plan sous le numéro 169
et les quinze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 15

Lot numéro 201

Un duplex de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 1,
situé au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment C
tel qu'il figure aux plans sous le numéro 201
et les cent vingt-cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 125
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin

Lot numéro 202

Un duplex de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 2,
situé au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment C
tel qu'il figure aux plans sous le numéro 202
et les cent trente-cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 135
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin

Lot numéro 203

Un duplex de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 3,
situé au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment C
tel qu'il figure aux plans sous le numéro 203
et les cent vingt-cinq / dix millièmes
des parties communes générales, ci 125
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin

Lot numéro 301

Un duplex de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 4,
situé au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment D
tel qu'il figure aux plans sous le numéro 301
et les cent vingt-quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 124
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin

Lot numéro 302

Un duplex de trois pièces principales
avec terrasse, portant le numéro 5,
situé au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment D

tel qu'il figure aux plans sous le numéro 302
 et les cent trente-trois / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 133
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin

Lot numéro 303

Un duplex de trois pièces principales
 avec terrasse, portant le numéro 6,
 situé au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment D
 tel qu'il figure aux plans sous le numéro 303
 et les cent vingt-cinq / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 125
Incluse dans ce lot la jouissance exclusive d'un jardin

Lot numéro 401

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
 portant le numéro 603, situé au rez-de-chaussée
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 401
 et les quatre / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 402

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
 portant le numéro 604, situé au rez-de-chaussée
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 402
 et les quatre / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 403

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
 portant le numéro 605, situé au rez-de-chaussée
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 403
 et les quatre / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 404

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
 portant le numéro 606, situé au rez-de-chaussée
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 404
 et les quatre / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 405

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
 portant le numéro 607, situé au rez-de-chaussée
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 405
 et les quatre / dix millièmes
 des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 406

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
 portant le numéro 608, situé au rez-de-chaussée
 tel qu'il figure au plan sous le numéro 406

et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 407

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 609, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 407
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 408

Un box portant le numéro 1, situé au rez-de-chaussée du bâtiment E
et un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 610
tel qu'ils figurent au plan sous le numéro 408
et les treize / dix millièmes
des parties communes générales, ci 13

Lot numéro 409

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 611, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 409
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 410

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 612, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 410
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 411

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 613, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 411
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 412

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 614, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 412
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 413

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 615, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 413
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 414

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 616, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 414
et les quatre / dix millièmes

des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 415

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 617, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 415
et les quatre / dix millièmes

des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 416

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 618, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 416
et les quatre / dix millièmes

des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 417

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 619, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 417
et les quatre / dix millièmes

des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 418

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 620, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 418
et les quatre / dix millièmes

des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 419

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 621, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 419
et les quatre / dix millièmes

des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 420

Un box portant le numéro 4, situé au rez-de-chaussée du bâtiment F
et un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 624
tel qu'ils figurent au plan sous le numéro 420
et les treize / dix millièmes

des parties communes générales, ci 13

Lot numéro 421

Un box portant le numéro 5, situé au rez-de-chaussée du bâtiment G
et un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile

portant le numéro 625
tel qu'ils figurent au plan sous le numéro 421
et les treize / dix millièmes
des parties communes générales, ci 13

Lot numéro 422

Un box portant le numéro 6,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment G
tel qu'il figure au plan sous le numéro 422
et les douze / dix millièmes
des parties communes générales, ci 12

Lot numéro 423

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 626, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 423
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 424

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 627, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 424
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 425

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 628, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 425
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 426

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 631, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 426
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 427

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 632, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 427
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 428

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 633, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 428
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 429

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 634, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 429
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci

4

Lot numéro 430

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 635, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 430
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci

4

Lot numéro 431

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 636, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 431
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci

4

Lot numéro 432

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 637, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 432
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci

4

Lot numéro 433

Un box portant le numéro 2, situé au rez-de-chaussée du bâtiment H
et un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 638
tel qu'ils figurent au plan sous le numéro 433
et les treize / dix millièmes
des parties communes générales, ci

13

Lot numéro 434

Un box portant le numéro 3,
situé au rez-de-chaussée du bâtiment H
tel qu'il figure au plan sous le numéro 434
et les douze / dix millièmes
des parties communes générales, ci

12

Lot numéro 435

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 641, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 435
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci

4

Lot numéro 436

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile

portant le numéro 642, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 436
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 437

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile
portant le numéro 643, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 437
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

Lot numéro 438

Un emplacement de stationnement extérieur pour véhicule automobile,
portant le numéro 644, situé au rez-de-chaussée
tel qu'il figure au plan sous le numéro 438
et les quatre / dix millièmes
des parties communes générales, ci 4

TOTAL DES PARTIES COMMUNES GENERALES..... 10.000/10.000 èmes

CECI EXPOSE, il est passé à :

I - DEPOT DE PIECES COMPLEMENTAIRE :

DEPOT DE PIECES INITIAL

L'immeuble objet des présentes a fait l'objet d'un dépôt de pièces établi suivant acte reçu par Maître Céline JARROSSAY le 06 octobre 2006.

CECI EXPOSE, pour compléter le dépôt de pièces initial ci-dessus énoncé, le représentant de la société requérante, pour répondre aux prescriptions de la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 modifiée et du décret n° 67-1166 du 22 décembre 1967, a par ces présentes, déposé au notaire soussigné et l'a requis de mettre au rang des minutes de l'Office Notarial de MANTES LA JOLIE, à la date de ce jour, pour en assurer la conservation et pour qu'il en soit délivré tous extraits et copies authentiques quand et à qui il appartiendra, les pièces suivantes :

- 1 - Une notice descriptive concernant les appartements en duplex en date du 6 octobre 2006
- 2 - Un plan d'ensemble des espaces extérieurs en date du 30 mai 2006
- 3 - Un plan du rez-de-chaussée des maisons en date du 16 octobre 2006
- 4 - Un plan de l'étage des maisons en date du 16 octobre 2006
- 5 - Un plan des façades des maisons en date du 16 octobre 2006

II - L'ACTE RECTIFICATIF OBJET DES PRESENTES :

1°) – C'est à tort et par erreur :

- que dans la désignation du lot n°421 ci-dessus énoncé, le box portant le numéro 5 porte en réalité le numéro 6,
- que dans la désignation du lot n°422 ci-dessus énoncé, le box portant le numéro 6 porte en réalité le numéro 5,
- que dans la désignation du lot 433 ci-dessus énoncé, le box portant le numéro 2 porte en réalité le numéro 3,
- que dans la désignation du lot 434 ci-dessus énoncé, le box portant le numéro 3 porte en réalité le numéro 2.

Et il y a lieu de rectifier en conséquence le tableau récapitulatif à savoir :

Page 52, il y a lieu de remplacer :

- lot 421 : colonne « Nature du lot » : Box n°6 au lieu de box n°5
- lot 422 : colonne « Nature du lot » : Box n°5 au lieu de box n°6

Et page 53, il y a lieu de remplacer :

- lot 433 : colonne « Nature du lot » : Box n°3 au lieu de box n°2
- lot 434 : colonne « Nature du lot » : Box n°2 au lieu de box n°3

2°) – Le tableau de répartition des charges énoncé audit acte en pages 69, 70, 71, 72, 73, 74 et 75 comporte l'omission de quatre colonnes à savoir : 12, 13, 14 et 15.

De sorte qu'il y a lieu de rédiger ledit tableau de la façon suivante :

LOTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	113	25													
2	130	28													
3	81	18													
4	103	22													
5	105	23													
6	147	34													
7	85	19								17					
8	152	34								30					
9	79	17								16					
10	102	22								21					
11	85	19								17					
12	123	27								25					
13	91	20								18					
14	76	17								15					
15	141	31								28					
16	87	19								21					
17	155	34								38					
18	80	18								20					
19	104	23								26					
20	87	19								22					
21	125	28								31					
22	93	21								23					
23	78	17								19					
24	144	32								35					
25	119	26								34					
26	128	28								37					
27	82	18								24					

LOTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
28	106	23								31					
29	89	20								26					
30	127	28								37					
31	95	21								28					
32	79	17								23					
33	147	32								42					
34	120	26								39					
35	92	21								31					
36	100	22								34					
37	85	19								29					
38	87	19								29					
39	80	17								26					
40	106	23								35					
41	9	2								2		10			
42	9	2								2		10			
43	9	2								2		10			
44	9	2								2		10			
45	9	2								2		10			
46	9	2								2		10			
47	15	3								3		15			
48	15	3								3		15			
49	15	3								3		15			
50	15	3								3		15			
51	15	3								3		15			
52	15	3								3		15			
53	15	3								3		15			
54	15	3								3		15			

LOTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
55	15	3								3		15			
56	15	3								3		15			
57	15	3								3		15			
58	15	3								3		15			
59	9	2								2		10			
60	9	2								2		10			
61	9	2								2		10			
62	9	2								2		10			
63	15	3								3		15			
64	15	3								3		15			
65	9	2								2		10			
66	9	2								2		10			
67	9	2								2		10			
68	9	2								2		10			
69	15	3								3		15			
101	122		28												
102	105		23												
103	104		24												
104	80		18												
105	126		28												
106	113		26												
107	118		26												
108	75		17								24				
109	90		20								16				
110	120		27								19				
111	92		21								25				
112	103		23								19				
											21				

LOTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
113	79		18								16				
114	152		33								31				
115	84		19								17				
116	120		27								30				
117	77		17								19				
118	92		21								23				
119	124		28								31				
120	94		21								24				
121	105		24								26				
122	81		18								20				
123	155		35								39				
124	86		19								21				
125	123		28								36				
126	79		18								23				
127	94		21								28				
128	126		28								37				
129	96		22								28				
130	107		24								31				
131	82		18								24				
132	128		29								37				
133	118		27								35				
134	104		23								35				
135	79		18								27				
136	86		19								29				
137	87		20								30				
138	101		23								34				
139	93		21								32				

LOTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
140	119		27								40				
141	9		2								2		10		
142	9		2								2		10		
143	9		2								2		10		
144	9		2								2		10		
145	9		2								2		10		
146	9		2								2		10		
147	15		3								2		10		
148	15		3								3		15		
149	15		3								3		15		
150	15		3								3		15		
151	15		3								3		15		
152	15		3								3		15		
153	15		3								3		15		
154	15		3								3		15		
155	15		3								3		15		
156	15		3								3		15		
157	15		3								3		15		
158	15		3								3		15		
159	9		2								2		10		
160	9		2								2		10		
161	9		2								2		10		
162	9		2								2		10		
163	15		3								3		15		
164	15		3								3		15		
165	9		2								2		10		
166	9		2								2		10		

LOTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
419	4													10	
420	13						1000							15	
421	13							500							15
422	12							500							10
423	4														10
424	4														10
425	4														10
426	4														10
427	4														10
428	4														10
429	4														10
430	4														10
431	4														10
432	4														10
433	13								500						15
434	12								500						10
435	4														10
436	4														10
437	4														10
438	4														10
TOTAL	10000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	365	365	210	190

PUBLICITE FONCIERE

Cet acte est soumis par les soins du notaire à la formalité unique de publicité foncière au bureau des hypothèques compétent dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires au droit fixe de 125 €.

POUVOIRS

Les parties donnent tous pouvoirs nécessaires pour signer tous actes rectificatifs ou complémentaires à tout clerc ou employé du notaire soussigné, en vue de mettre cet acte en harmonie avec tous documents cadastraux ou hypothécaires.

DONT ACTE SUR QUARANTE-ET-UNE PAGES

FAIT EN L'ETUDE
L'AN DEUX MIL SEPT
LE VINGT-ET-UN FEVRIER

Suivent les signatures

POUR COPIE

Le notaire soussigné certifie :

1°) que la présente copie délivrée sur 41 pages, est conforme à la minute et à la copie authentique, destinée à recevoir la mention de publication, et approuve ni renvoi ni mot nul.

2°) Et que l'identité complète des parties susnommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom ou dénomination, lui à été régulièrement justifiée et en ce qui concerne la Société dénommée **SCI MANTES LA VILLE DAMMARTIN** société civile au vu de ses statuts.

A MANTES LA JOLIE, le 7 mars 2007

